

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 2086 à 2097

présenté par
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« salariés »,

insérer les mots :

« et dans le respect du droit aux loisirs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La banalisation du travail du dimanche porte en germe le risque d'une dérive de la civilisation des loisirs vers la civilisation du caddie. Telle n'est pas la conception de la vie des auteurs de cet amendement, lesquels considèrent au contraire qu'un salarié épanoui est un homme ou une femme qui à la possibilité d'avoir des loisirs.

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 2086 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

Adt n° 2087 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro

Adt n° 2088 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy

Adt n° 2089 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine

Adt n° 2090 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel

Adt n° 2091 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico

Adt n° 2092 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono

Adt n° 2093 de M. Muet, Mme Karamanli et M. Dussopt

Adt n° 2094 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot

Adt n° 2095 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got

Adt n° 2096 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier

Adt n° 2097 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille